



Mot du Bourgmestre



1. Culture et Tourisme

- · Concert de fin d'année
- · Manifestations de l'hiver
- Malmundarium
- · Options : Noël au Théâtre
- Conférence

2. Enseignement

3. Prévention

- · L'entretien régulier des haies et autres plantations
- La propreté et la sécurité des trottoirs, c'est l'affaire de tous!
- Entretien des arbres
- Devenez « ambassadeur de la propreté » !

4. Jeunesse

5. Urbanisme: Le code NOUVEAU est arrivé

6. Développement rural

Fondation rurale de Wallonie

7. Seniors

- Espace RE-CRÉATIF 55 + « RIN D'NOÛ ?! »
- Malmedy, commune amie des aînés
- Parc à mouvement

8. CPAS

- Atelier de cuisine
- Atelier de réparation vélos

9. Mobilité

10. Social

- Centre la Croisée
- · CADRE ASBL
- Centre du Jour « Le Relais »
- · Dépliant « Inforcouple »

77

Bulletin N°31

Graphisme: CRAFT STUDIO

Nancy SCHAUSS

Impression: Imprimerie EXCELLE

Stavelot

Ce bulletin d'informations est envoyé en toutes boîtes sur la commune de Malmedy (7.200 ex.). Il est également consultable sur le site de la commune www.malmedy.be

Vous souhaitez y voir traiter une information relative à un sujet précis contactez l'échevinat de l'information au 080/799.660 ou 080/799.669

Le mot du Bourgmestre *

Madame, Monsieur, Cher(e) Concitoyen(ne),

La fin d'année pointe le bout de son nez. Dans cette édition du bulletin communal, vous trouverez le programme bien rempli de l'agenda de fin d'année. Plusieurs possibilités récréatives s'offrent à vous, que ce soit le marché de Noël, la patinoire, la parade de Noël, les concerts de fin d'année des différentes chorales et autres chœurs présents sur notre territoire.

Un événement marquant s'est déroulé à la rentrée scolaire avec un incendie à l'école des Grands-Prés. Un incendie est souvent spectaculaire pour les badauds et traumatisant pour les victimes. Il n'en fut pas autrement ici. Nos pompiers ont d'abord efficacement éteint l'incendie et limité les dégâts au maximum. Ensuite, les enfants, parents d'élèves, anciens élèves, tout un quartier et même au-delà ont été marqués par cet acte et ses conséquences. La réponse à cet émoi n'en fut que plus remarauable. C'est toute une chaine de solidarité aui s'est naturellement mise en place. La Marmaille et l'école du Centre ont accueilli les classes maternelles et primaires, les services communaux n'ont pas m nagé leur peine pour déménager, déblayer, nettoyer, accompagner les diverses étapes de cette situation. De même, les associations de parents, enseignants, particuliers, commerçants ont participé à la solidarité pour l'école. Toutes ces énergies font en sorte que l'école pourra fêter l'année prochaine son cinquantième anniversaire. Elle est certes blessée mais rassurée quant à son avenir et quant à la volonté de tous de voir vivre l'école des Grands-Prés qui plus est, encore plus belle qu'avant. Derrière chaque menace, il y a une opportunité et il n'en est pas autrement ici.

D'un point de vue de la démocratie participative, je me réjouis de voir le dynamisme du Conseil Communal des Enfants, celui des Ainés avec notamment une réalisation concrète dans le parc des tanneries, la création d'un Conseil Communal des Jeunes et le futur aboutissement des travaux de la Commission Locale du Développement Rural. La démocratie locale ne se résume pas aux élections tous les 6 ans ou au Conseil communal mensuel. Elle se traduit aussi par des nouveaux outils de participation permettant aux citoyens d'être acteurs et moteurs de changement positif.

Vous trouverez également une présentation de trois structures présentes sur notre territoire lesquelles s'occupent de personnes présentant un handicap, à savoir le Centre de Jour « Le Relais », l'asbl La Croisée - Maison Léon Moor et l'asbl CADRE. Honneur soit rendu à ces centres, leur personnel, les bénévoles qui font en sorte au quotidien que des personnes présentant une différence puissent avoir une vie la plus épanouissante possible.

Je souhaite, à chacune et chacun, un joyeux Noël et d'ores et déjà une bonne année 2018.





Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont contribués à l'élaboration de ce bulletin communal. (TEXTES et PHOTOS)



03/12 - 16h30

Orchestre symphonique du Conservatoire Royal de Liège

SALLE DE LA FRATERNITÉ
Préventes à la Maison du Tourisme,

Infos: « Les chemins d'Elise » 0498/542483

06/12 - 18h

2ème Audition d'hiver par les élèves de l'Académie de musique de Malmedy

EGLISE DES CAPUCINS - Entrée libre

Infos: 080/33.89.25 - aca.malmedy@skynet.be

09/12 - 20h

Concert de Gala « THE MAGIC PLATTERS »

SALLE DE LA FRATERNITÉ

Infos et tarifs: www.ruw1847.be - 0474/736719

13/12 - 18h

3ème Audition d'hiver par les classes de chant de l'Académie de musique de Malmedy

EGLISE PROTESTANTE, Rue Abbé Peters, 42 Entrée libre

Infos: 080/33.89.25 - aca.malmedy@skynet.be

15/12 - 20h30

Concert « En attendant Noël »

présenté par ALBA NOVA, le Brass Band des Echos des Charmilles accompagné par Gérard Westphal au piano EGLISE DE XHOFFRAIX - *Entrée libre* - Vin chaud

Infos: 0497/54 60 82

16/12 - 20h

Concert de Noël de la Royale Harmonie La Fraternité

SALLE DE LA FRATERNITÉ -Entrée libre

Infos: 0498/90.61.20

16/12 - 20h

Concert de la Chorale Sainte Cécile de Bellevaux

'ÉGLISE DE BELLEVAUX - Entrée libre

Infos: 080/57.13.44

17/12 - 15h

Concert de l'Avent de la Chorale La Royale Caecilia de Malmedy

EGLISE DES CAPUCINS - Entrée libre

Infos: 080/33.07.28

20/12 - 18h

4ème Audition d'hiver par les élèves de l'Académie de musique de Malmedy

EGLISE DES CAPUCINS - *Entrée libre* Infos : 080/33.89.25 – aca.malmedy@skynet.be

22/12 - 20h

SÎZE DU NOYE par le Royal Club Wallon

SALLE DE LA FRATERNITÉ

Préventes : salle de la Fraternité le 16/12 de 10h à 12h

Infos: 0476/43.63.43



WINTERFEESTEN ** WINTERFESTE
WINTER EVENTS

B. MANIFESTATIONS DE L'HIVER

Programme complet sur www.malmedy.be et dans le dépliant « les hivernales »

Décembre

01/12 > 07/01 LA PATINOIRE



La Ville de Malmedy installe chaque année la traditionnelle patinoire couverte en glace naturelle, Place Albert 1er.

Venez nombreux pour profiter des joies de la glisse et partager un moment agréable en famille ou entre amis.

Heures d'ouverture :

Semaine

- 08h > 16h Ecoles (sur réservation)
- 16h > 19h Public (mer: 13h à 19h)

Week-end et vacances scolaires

• 10h > 21h30 ve et sa lorsque les chalets sont ouverts

Noël et nouvel an

- 24/12: 10h > 17h
- 25/12: 14h > 18h
- 31/12:10h > 17h
- 01/01: 14h > 18h

Tarifs

5 €: adultes; 4 €: moins de 12 ans + groupes; 3 € écoles; adulte avec patins: 2 €, 40 €: abonnement

Info: RSI Malmedy - 080/79.96.35 tourisme@malmedy.be - www.malmedy.be



09/12 > 07/01

LE CIRCUIT DES CRÈCHES

Malmedy propose une promenade dans les différentes artères de la ville pour y découvrir 18 crèches. Celles-ci sont réalisées par les habitants et par la commune. Elles constituent un message de convivialité aux visiteurs. Un déplia avec le plan du circuit pédestre de 1h30 est disponible à 141 Maison du Tourisme et au Malmundarium.

Info: RSI Malmedy - 080/79.96.35 tourisme@malmedy.be - www.malmedy.be

LES 5 W-E DE DÉCEMBRE ET ENTRE NOËL ET NOUVEL AN. LES PLAISIRS GOURMANDS DE NOËL



Vous vous régalerez des produits de bouche présentés dans 10 chalets, placés autour de la patinoire et dégusterez une grande variété de boissons et de spécialités culinaires (bar à huitres, hamburgers spéciaux, Reibekuchen, crêpes, gaufres, fromages de Savoie, soupes, bar à bulles, bières spéciales...). Des animations musicales animeront ce marché de Noël.

Horaires:

- Ve 01 de 17h à 23h, Sa 02 de 14h à 23h, Di 03 de 14h à 20h
- Ve 08 de 17h à 23h, Sa 09 de 14h à 23h, Di 10 de 14h à 20h
- Ve 15 de 17h à 23h, Sa 16 de 14h à 23h, Di 17 de 14h à 23h
- Ve 22 de 17h à 23h, Sa 23 de 12h à 13h, Di 24 de 12h à 18h
- Lu 25 de 12h à 20h, ma 26, me 27, je 28, ve 29 de 14h à 21h, sa 31 de 14h à 18h

Info: RSI Malmedy - 080/79.96.52 tourisme@malmedy.be - www.malmedy.be



01 > 03/12 EXPO DES ARTISTES ET ARTISANS



Dans le cloître et la salle du Chapitre du Malmundarium, une cinquantaine de membres de l'association des artistes et artisans malmédiens présentent, un éventail de nombreuses disciplines, leurs meilleures œuvres. Accès gratuits tous les jours de 10h à 18h.

Info: 0496/76.86.04

10/12 de 7h à 19h BROCANTE DE FIN D'ANNÉE

au Hall de Malmedy EXPO 200 exposants - Halls chauffés ; Info: 080/39.82.32 - rca@skynet.be

16 & 17/12 TROC' ART MALMEDY

Un événement artistique et culturel. Un espace de rencontre festif et convivial.Le public investit les lieux, non pas pour acheter une œuvre mais bien pour troquer : troc de services, de voyages, d'objets, de poème...

Toutes les disciplines sont acceptées 20 artistes sont présents de 10h à 17h – Malmundarium Info: mwdelvigne@gmail.com - 0477/74.46.10

17/12 LA PARADE DE NOËL



La magie de Noël s'invite à Malmedy. Pour la 3e année consécutive, un magnifique défilé de 8 chars parcourt la ville dès 18h30. Plus de 150 figurants, danseurs et danseuses animeront la parade : casse-noisette, lutins, ours en peluche, pantins, la Reine des Neiges et bien d'autres. Nous invitons la population à participer à la présentation de la danse finale qui aura lieu Place Albert 1er. Un moment d'émerveillement garanti pour tous!

Infos: Lucas.leonard@intermills.be - 0499/62.50.46

27/12 dès 17h

MARCHE AUX FLAMBEAUX À XHOFFRAIX

Départ du Warhè pour une balade de 5 km dans les environs de Xhoffraix avec une halte au chalet. Animation musicale dans une ambiance festive assurée par le Quintett Lodomez Constructions. Feu d'artifice à 19h45.

Au départ et à l'arrivée, vin chaud, crêpes sucrées ou salées, Reibekuchen, « Pflaumenflipp ».

Inscription souhaitée.

Infos: Xhoffraix Tourisme – beniserv@skynet.be 498/51 55 08 - 0495/59 50 06

Janvier



)4/01

«NOËL AU THÉÂTRE»

« Sweet and Swing » par le Théâtre de la Guimbarde Salle Fraternité, place de la Fraternité à 11h et 15h

« Personnage rare et décalé, rempli d'humour, de poésie, de fantaisie, Melle Lily rentre chez elle les bras chargés de trésors glanés au dehors.

Méticuleuse, un peu rétro, elle berce son quotidien de chants puisés dans le répertoire jazz et se construit un monde féerique. Mais les objets qui l'entourent en ont décidé autrement... »

Spectacle tout public et familial, dès 3 ans.

Avec le soutien de la Ville de Malmedy, du Plan de Cohésion Sociale, du Soroptimist Club, Ladies Circle, Agora 16 et des TAV

Sur inscription (places limitées):

ASBL OPTIONS 080 79 96 49 - optionsmalmedy@gmail.com



06/01 à 20h30

CONCERT DU NOUVEL AN



Soirée exceptionnelle du Nouvel An « concert STRAUSS ». Au programme les oeuvres les plus célèbres de Strauss, Verdi, Beethoven, Mozart, Brahms, Offenbach, Bizet, Tchaïkovski, Puccini, sous la direction de Pascal PEIFFER & l'Euro Symphonic Orchestra, en la salle de la Fraternité à Malmedy. Une organisation du Kiwanis Club de Malmedy et du Service Club Agora.

Prévente à la Maison du Tourisme Infos: www.eurosymphonicorchestra.be

07/01

CONCERT ANNUEL DU CERCLE ROYAL DES MANDOLINISTES DE MALMEDY

« Chant'doline » - 16h - salle de la Fraternité- entrée libre Info: 0486/16.59.14 - info@mandoline.be

13/01 & 21/01

THÉÂTRE EN WALLON

- « Intrez, i n'a persone » du RFC Xhoffraix
- 13/01 à 18h : souper choucroute à 20h spectacle
- 21/01 à 19h : spectacle.

Info: 0479/46.94.43

Info: www.bbxx.be

27/01 à 20h & 28/01 à 16h **CONCERT DE GALA DU BRASS BAND**

DE XHOFFRAIX Au Centre Sportif de Malmedy

20/01

THÉÂTRE « FLIC OU FEMME »

Le Ladies Circle de Malmedy, organise sa traditionnelle soirée « Du pain, du Vin, du Théâtre », avec le One Woman Show, avec Sofia Syko.

Info: 0497/59.45.23

27/01 & 03/02 à 19h30 & 04/02 à 14h30

CONCERT DE LA CHORALE LA ROYALE ETOILE WALLONNE

Chants et théâtre - Salle de Chôdes, rte du Barrage 68 Infos et réservations: 080/33.77.59

27/01

« PIERRE KROLL EN SCÈNE »

Dans le Cadre du Festival « Paroles d'hommes » Salle de la Fraternité

Infos: Bibliothèque de Malmedy - 080/79.99.30



Challenge Triplettes des 4 Vallées 2017-18:

5 courses à pied pour équipes de 3 coureurs / 5 wedlopen voor ploegen van 3 lopers / 5 Wettläufe für Dreier-Mannschaften / 5 running-races for teams with each 3 runners

- La Triopontoise: Trois-Ponts 28/10/2017
- La Mastasienne : Masta Stavelot 18/11/2017
- La Triplette de Solwaster : 03/12/2017
- La Pontoise en Trio : Pont-Ligneuville 09/12/2017
- La Triplette des hivernales : Malmedy 06/01/2018

Infos: 0497/764215 - www.triplettesdes4vallées.be



Février

LES OUATRE JEUDIS-GRAS

Jeudi 18/01 - 1er jeudi gras

Jeudi 25/01 - 2ème jeudi gras

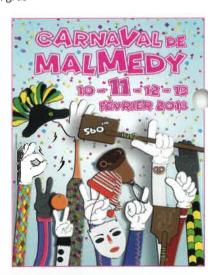
Jeudi 01/02 - 3ème jeudi gras

Jeudi 08/02 - 4ème jeudi gras



10, **11**, 12,13/02 **CARNAVAL DE MALMEDY**

Infos: RSI Malmedy +32(0)80/79.96.52 tourisme@malmedy.be www.malmedy.be



Malmedy

Calendrier complet www.malmedy.be ou dans le dépliant « Les hivernales »

si vous souhaitez faire paraître votre manifestation sur le site de la Ville, il suffit de le soumettre, via le menu 🤻 sounettre un évènement » sur la page d'accueil.



« Les animaux de nos forêts »

jusqu'au 21/01/18



« Le carnaval de chez nous »

Photos de Marc Gérardy et dessins de Bernard Guillaume 28/01 > 18/03/18



l'appareil photo » iusqu'au **21/01/18**



« LES CHAPEAUX DE MARIA »

50 chapeaux féminins pour tous les goûts faits main par Maria GENTGES jusqu'au 14/01/18

CONFÉRENCES

16/01 à 14h « L'Euregio » Infos: UDA

yvonne.siquet@skynet.be

12/03 à 19h30 **Nutrition et sports** par PIERRE VAN VLODORP

20/03 à 19h30 & 21/03 à 14h Produits d'entretien

faits maison par PHILIPPE GASON

Réservations et infos : optionsmalmedy@gmail.com T. 080/79.96.49

MAISON VILLERS

La Maison Villers est l'une des plus belles demeures du patrimoine malmédien. Bâtie en 1724 par des bourgeois tanneurs, cette bâtisse unique a traversé les siècles tout en conservant ses décors d'origine. Boiseries, stucs, carreaux de Delft et grandes toiles peintes tendues témoignent du raffinement et du savoir-faire des artisans de l'époque. Ici, le temps semble s'être arrêté. En 2006, la Maison Villers a été reconnue par la Région wallonne comme patrimoine exceptionnel de Wallonie. Entièrement restaurée, elle a retrouvé tout son éclat et ouvre ses portes au public!



- Visites : de mai à décembre : samedi et dimanche de 14h à 17h.
- Tarifs: 3€, gratuit pour les enfants de -12ans
- Combiné avec le Malmundarium/Maison Villers : 8€
- Visites guidées toute l'année sur réservation : Maximum: 15 personnes: 50 € par groupe

Place du Châtelet, 9 • 4960 MALMEDY • info@malmundarium.be 080/79.96.68 • www.malmundarium.be

2. Enseignement



A. ECOLE DE BURNENVILLE

Qui a dit que les enfants n'aimaient pas les légumes?

Début juin 2017, les classes de 3-4-5-6 èmes primaires étaient allées semer et planter des légumes chez Cap Terre, à Meiz. Tout a très bien poussé et il était grand temps d'aller récolter nos précieux légumes.

C'est chargés de pommes de terre, de bettes, de carottes, oignons, tomates et de potirons que nous sommes rentrés à l'école. L'opération « Top Chef » pouvait alors commencer... Après avoir compté, nettoyé et pesé, petits et grands ont été mélangés et chaque groupe a préparé une délicieuse soupe.

Bien sûr, les plus grands ont pu aider les plus jeunes à lire la recette et nous avons finalement pu déguster de la soupe aux bettes, une soupe aux potirons, une soupe aux carottes et une soupe aux tomates. Autant dire que les casseroles ont été vite vidées. Les plus grands de 5-6 èmes



primaires ont réalisé de la tartiflette avec les pommes de terre récoltées, là aussi les enfants ont fait honneur au plat. Voilà un chouette projet qui a permis à chaque classe de parler du « bien manger » (et local en plus J) .



Projet « Osons le vert » Suite et pas fin...

Les travaux de mise en place de la terre ainsi que les plantations ont été réalisés par la commune (un grand merci) en mai, Grâce à elle, nous avons pu commencer à construire la cabane avec l'aide de M. Roger Lemaire.



Des zones ont été délimitées où nous avons semé des fleurs sauvages. Chaque classe va maintenant apporter sa participation au projet. Les petits de maternelles vont par exemple fabriquer un épouvantail qui surveillera nos graines. Les primaires fabriqueront des nichoirs, un hôtel à insectes et des bacs potagers et à compost. Nous envisageons également d'aménager des espaces de pique-nique et de jeux.

Notre cour deviendra un bel espace où la nature aura sa place mais également un endroit agréable pour les enfants.

Visite au centre d'enfouissement des déchets de Habay-la-Neuve

Le thème de la gestion des déchets et de notre empreinte écologique est souvent abordé en classe et n'est pas un mince défi à relever pour les enseignants.

L'année passée, un animateur de l'AIVE s'était rendu à l'école pour mener des activités centrées sur le recyclage et le compostage. Cette année, pour encore mieux prendre conscience du rôle que nous avons à jouer pour les générations futures, nous nous sommes rendus sur place avec les classes de 4-5-6 P à Habay pour visiter le Centre d'enfouissement des déchets. C'est là que se retrouvent les déchets de notre parc à conteneur mais également les déchets de nos sacs gris et organiques. Cela valait tous les discours du monde...

B. L'ÉCOLE DU CENTRE

Le lundi après-midi n'est pas comme les autres jours.

En section maternelle à l'école du Centre, le lundi après-midi n'est pas un aprèsmidi comme les autres. Nos institutrices ont imaginé que ce serait chouette si nous pouvions passer un moment dans une autre classe en choisissant une activité qui nous intéresse particulièrement.



Chaque semaine un nouveau thème nous est proposé. Autour de celui-ci, nos institutrices nous proposent cinq activités différentes. Un grand panneau est installé dans la salle de jeux sur lequel est décrit chaque animation par des dessins et des images, c'est déià une forme de lecture. Ensuite, nous nous inscrivons dans l'atelier de notre choix.

Par exemple, avant le congé d'automne, le thème était « Halloween ». Chez madame Isabelle, on pouvait réaliser un fantôme ou un vampire. Chez madame Delphine, on peignait une sorcière en utilisant différentes techniques, dont la peinture avec les doigts. Avec madame Fabienne, on fabriquait des « sachets fantômes » remplis de pop-corn. En compagnie de madame Céline, on a préparé un délicieux potage aux potirons. Enfin, madame Marielle nous proposait de bricoler une magnifique sorcière. Pas facile de choisir! Vivement lundi prochain!

Les élèves des classes maternelles de l'école du Centre.

Activité à la bibliothèque de Malmedy : Autour de l'œuvre de Anne Herbauts.

Au mois d'octobre, nous nous sommes rendus à la bibliothèque communale pour découvrir l'exposition autour de l'auteur et illustratrice belge Anne Herbauts. L'animatrice nous a d'abord raconté l'histoire : « De quelle couleur est le vent ? ».

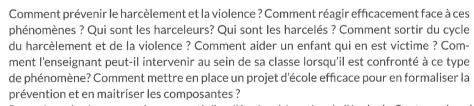
Nous avons eu l'occasion de participer à un atelier créatif. Nous avons décoré une maison en papier en utilisant plusieurs techniques : coloriages, découpages, collages, pliages,...

Enfin, nous avons également pu découvrir l'œuvre, les livres et les productions de madame Herbauts. C'était vraiment chouette et nous remercions la bibliothèque de Malmedy pour cette belle activité!

Les élèves des 1ère, 2ème, 3ème et 4ème primaires de l'école du Centre

Projet de prévention du harcèlement et des violences scolaires à l'école du Centre.

Brimades, rejet, ostracisme, moquerles, insultes, harcèlement,... Certaines de ces formes de violence visibles ou invisibles, scolaires ou périscolaires, peuvent échapper au contrôle des enseignants.





Pour répondre à ces questions essentielles, l'équipe éducative de l'école du Centre a cherché des moyens méthodologiques pour en repérer l'occurrence, en prévenir la manifestation et en contrôler les effets délétères. Nous avons contacté la faculté de l'université de Mons spécialisée en recherches et sciences de l'éducation.

Celle-ci a accepté de nous conseiller pour ce projet. Les enseignants ont dans un premier temps suivi une formation théorique. Ensuite, l'équipe éducative a élaboré un plan d'actions. Celui-ci sera mis progressivement en place au cours de cette année scolaire pour être pleinement opérationnel à la rentrée 2018.

Ainsi, vous pouvez déjà observer un tracé de lignes de différentes couleurs dans la cour de récréation (Merci au Service technique de la commune!). Celles-ci délimitent des zones d'activités. Zone bleue: zone calme, on peut marcher, lire, discuter. Zone orange : on peut courir mais on joue sans ballon; zone verte: on peut jouer avec un ballon; zone rouge: espace interdit; etc. Les couloirs et réfectoires seront également réorganisés. Plus tard, nous trouverons également des bancs de réflexion, des bancs de l'amitié (pour travailler sur la solitude à l'école de certains enfants),... Cette problématique tiendra également une place prépondérante dans l'organisation des classes. Selon une étude universitaire réalisée dans une vingtaine d'écoles du Brabant wallon, cette organisation permettrait de réduire le nombre de conflits entre enfants de 41%. Nous vous tiendrons informés de l'évolution du projet dans les prochaines éditions de la revue communale.

Une journée au Préhistomuséum de Ramioul!

Le 19 octobre, nous sommes partis en excursion en car au « Préhistomuséum » de Ramioul.

Sur place, d'abord la théorie : nous avons été pris en charge par une archéologue qui nous a parlé de la préhistoire, c'était passionnant!



Ensuite, nous sommes passés à la pratique : nous avons chassé le cerf avec une sagaie et un arc à flèches comme les hommes de cette époque. A midi, après avoir dégusté notre pique-nique, la plaine de jeux nous a accueillis sous un beau soleil. L'après-midi, nous avons visité des tipis et une maison reconstituée comme en ces temps lointains. Nous avons ainsi pu découvrir comment nos ancêtres vivaient au quotidien. Pour clôturer nos activités, nous avons appris à tailler le silex et à fabriquer des pots en terre cuite. Que d'aventures!

Les élèves des 3ème et 4ème primaires des mesdames Bragard, Dizier et Zangerlé

C.ECOLE DE CHÔDES

Projet Erasmus+: « Art et Apprentissage »

Depuis septembre 2016, l'école de Chôdes s'est inscrite dans un projet européen qui a pour objectif de promouvoir « les activités musicales, dans les écoles à partir de 3 ans », dans une perspective multidisciplinaire et multinationale afin de faire face aux troubles de l'apprentissage.

Cette année scolaire 2017-2018, nous entrons dans la seconde phase du projet où nous mettrons en pratique les tests et canevas d'activités réalisés par toute une équipe de chercheurs mais aussi avec la collaboration de l'académie de musique de Malmedy. La durée du projet est de 3 ans et prendra fin en août 2019. L'aboutissement de ce projet laissera une empreinte importante qui permettra à toute l'équipe éducative et peut-être à d'autres écoles de la commune de poursuivre le travail accompli et de partager des moments de joie intense avec les élèves.

L'origine du projet : Ce projet part de deux constats : d'une part l'augmentation de l'échec scolaire à tous les niveaux, d'autre part la faible importance accordée aux pratiques artistiques dans l'enseignement. Or, il est prouvé scientifiquement que la musique, sous toutes ses formes, a un effet bénéfique au niveau même de la structure cérébrale (M.H, La Constellation des Dys, 2015). Certaines expériences dans ce domaine sont en cours – cfr Melodys à Marseille, Projet « rayonnement musical » à Uccle, Jonathan Bolduc à Montréal. Elles ont montré l'intérêt des activités musicales, notamment dans le cas d'enfants en difficulté d'apprentissage scolaire (tous les Dys, TDAH...).

Le projet: Le projet a pour but d'élargir les expériences déjà existantes en y associant des partenaires européens: en Belgique, Educ'Art + 3 écoles, notre école Communale de Chôdes, l'école Saint-Michel à Tournai, l'Ecole du Centre à Uccle (Bruxelles), en France Resodys et Melodys, en Espagne l'Université de Grenade et le Collège privé, Mirasur.

L'intérêt et l'originalité du projet résident dans :

- 1. Le lien constant entre la mise en pratique dans les écoles au travers des ateliers musicaux et la formation des adultes (enseignants, remédiateurs, éducateurs). Le tout en lien avec la recherche, qui se concrétise par la rédaction d'articles, de mémoires et de thèses issus de différentes disciplines (neurologie, neuropsychologie, logopédie / orthophonie, pédagogie, graphothérapie, musicologie).
- 2. La cohérence du projet grâce à la mise en commun d'un canevas d'activités musicales, expérimenté en France, Espagne et Belgique.
- 3. Le souci d'évaluer l'impact de la musique sur les apprentissages grâce à des outils d'observation et d'évaluation destinés aux enseignants et remédiateurs, afin de pouvoir vérifier l'impact des activités musicales sur
- le langage oral et écrit
- les fonctions cognitives,
- la motivation, le bien-être général.

Le projet vise une approche préventive autant que rééducative qui a pour but de généraliser la prise de conscience de l'apport des activités musicales dans l'enseignement. L'activité musicale est envisagée au sens large, englobant la sensibilité à l'écoute, l'expression rythmique, gestuelle, vocale, graphique, scripturale, instrumentale, etc. La diversité actuelle des actions entreprises par les différents partenaires et leur évaluation par des outils communs servira de point de départ à la constitution d'un recueil de bonnes pratiques. Ces bonnes pratiques seront mises à l'épreuve au cours de la deuxième année du projet. La troisième année conduira à la mise en forme éprouvée de la pratique des activités musicales dans l'enseignement et visera à mettre en évidence l'impact de ces activités sur l'apprentissage. Au cours de ces trois années nous veillerons à sensibiliser les autorités de la politique éducative dans les trois pays à l'intérêt des activités menées par les acteurs de terrain. Nous espérons, grâce à ce projet, fournir aux responsables politiques et institutionnels des arguments en faveur de la reconnaissance légale du statut des arts à l'école, de la formation des enseignants et du financement des projets artistiques.

D. ECOLES DE MONT, XHOFFRAIX, LONGFAYE ET GÉROMONT



« Un monde meilleur »

Saisissant l'opportunité de participer à un mouvement global d'action en faveur de l'environnement, les écoles de Mont, Xhoffraix, Longfaye et Géromont se sont portées volontaires pour relever cinq défis.

Par des gestes simples et accessibles à tous, ceux-ci sont le point de départ idéal pour initier une action environnementale dans l'école. Parce que « Agir rend heureux », ce qui est bon pour la planète est bon aussi pour nous. Les « GoodPlanet Challenges », c'est l'occasion de célébrer ça et de faire de l'action environnementale un évènement festif et sympa.

Le premier défi relevé s'appelait « Croque local », il s'agissait de manger des fruits et des légumes locaux et de saison.

Par une série d'actions : déjeuner en commun, goûter de l'école, confection de soupes....les élèves ont pu, tout en s'amusant, comprendre que la nourriture locale a meilleur goût et apprendre à connaître, pour ceux qui l'ignoraient que nous avons beaucoup de producteurs locaux. Apprendre que les produits qui viennent de loin et/ou qui ont poussés sous serres chauffées produisent plus de pollution et sont plus coûteux en énergie était un des objectifs. Le prochain défi s'intitule « Zéro déchet ». Il s'agira d'éviter les déchets d'emballages en amenant sa nourriture dans une boîte à tartines ou dans un autre contenant non jetable.

Par cette action, les enfants seront amenés à comprendre que nous produisons trop de déchets, que nous pourrions éviter facilement certains d'entre eux et qu'ils ont nécessité quantité de matières premières pour être fabriqués et que leur traitement n'est pas sans conséquences sur l'environnement.

Xhoffraix - Folklore

Halloween ou Saint-Martin?

Les deux festivités se prêtent à des activités bien spécifiques. Les élèves du primaire se sont rassemblés à Xhoffraix pour y passer une après-midi Halloween et déguster des spécialités telles la soupe aux potirons ou des bonbons...spéciaux dans leur présentation. Les élèves de l'école maternelle se sont attelés à la construction du mannequin qui a trôné au sommet du bûcher à l'occasion de la Saint-Martin de Xhoffraix.



Géromont - Exposition

Les élèves de maternelles de Géromont sont allées à la bibliothèque admirer l'exposition consacrée à Anne Herbauts, connue internationalement. Elle est une auteure et illustratrice belge de grand talent. Ses albums regorgent de beautés et de surprises. L'exposition présentait des originaux et une série de modules et de créations inédites destinées aux enfants, illustrant l'univers de cette auteure.



Géromont - Hélicoptère

Ce module, avec ses 9 activités, est particulièrement adapté pour les enfants de maternelles et du 1er cycle primaire. Depuis la rentrée, il est opérationnel pour la plus grande joie des enfants.

Merci à l'association de parents, aux parents et au Pouvoir Organisateur!

E. ECOLE DES GRANDS-PRÉS

Notre visite à la caserne des pompiers

Le lundi 16 octobre, la section maternelle est allée visiter la caserne des pompiers de Malmedy.

Notre objectif premier était de remercier nos amis les pompiers car grâce à eux, notre école a pu être, en partie, sauvée des flammes, C'était aussi l'occasion de visiter l'intérieur de la caserne ainsi que de parler et d'écouter les explications du chef des pompiers.

Nous avons préparé toute une série de questions avec nos institutrices

et nous avons pu admirer dans le garage : des camions citernes, une jeep et un camion «auto pompe ».

Le chef pompier nous a montré plusieurs accessoires comme un coussin gonflant pouvant soulever un arbre, une trousse spéciale « attentat » ou une caméra qui permet de circuler à travers les fumées.

Après cette visite très intéressante, nous pouvons dire que ce métier mérite beaucoup de respect car il demande une formation longue et difficile. Les pompiers sont passionnés par ce qu'ils font et nous leur disons encore MERCI d'avoir protégé notre école.

La section maternelle.





Journée de soutien

Suite à l'incendie survenu dans notre école, notre souper d'automne a été remplacé par une journée de soutien. Une telle épreuve a pu, de facon inespérée, laisser place au partage et à la solidarité!

De nombreuses animations étaient organisées pour les enfants. Grimages, clowns, jeux en bois, châteaux gonflables étaient au rendez-

Des animations musicales à plusieurs moments de la journée ainsi qu'un spectacle de magie ont égayé cette belle journée. L'heure étant à la réhabilitation de notre établissement, cette journée a fait preuve d'une attitude que nos enfants retiendront : L'ENTRAIDE.

Merci à chacun d'entre vous d'avoir participé à la réussite de cette journée inoubliable.

Reintégration de l'école

Le 6 novembre, nous avons réintégré le site de l'Ecole des Grands Prés.

Que de sourires, d'émotion de retrouver nos élèves dans notre petit coin de paradis.

Voici quelques réflexions d'enfants :

- « Depuis le lundi après les vacances de la Toussaint, on est rentré dans des modules et je crois que je suis dans la même classe qu'avant. » (Maxime)
- « Ca me touche vraiment de retrouver l'école, la nature, l'herbe et la cour de récréation. En plus, les modules, c'est génial! » (Camille)
- « Moi, ici, je me sens très bien. On a retrouvé notre pelouse et l'intérieur des modules est chouette, » (Zeynep) « Les modules sont très confortables et beaux. L'école est redevenue belle et c'était
- une chouette idée cette 3ème rentrée. » (Sayara) • « Je me sens mieux depuis que je suis de nouveau aux Grands Prés. » (Ibrahim)
- « Je suis contente de retrouver notre école, pour sa jolie cour et ses grands espaces d'herbe. Notre module est magnifique, décoré de tous nos bricolages et aussi nos
- « Je me sens bien dans les modules et je les trouve beaux. » (Arthur)





F. ECOLE DE BELLEVAUX ET DE LIGNEUVILLE

Fcole de Bellevaux - Locaux rénovés

Depuis la rentrée, les « petits » de l'école maternelle de Bellevaux disposent de locaux totalement rénovés.

Début septembre, en plus du nouveau carrelage, ils ont eu la joie de découvrir des murs entièrement rafraîchis et repeints en couleurs cha-

Les espaces sanitaires, aussi bien primaires que maternels, ont été reconstruits pour offrir aux enfants un confort qu'ils apprécient!





Ecole de Bellevaux Une cabane dans la cour

L'école de Bellevaux a été retenue pour le projet « Ose le vert, recrée ta cour ». Dans ce cadre, la cour de récréation de l'école avait déjà été agrémentée de potagers sur pieds, fin de l'année scolaire passée.

La deuxième étape consistait en l'installation d'une cabane. C'est dans ce but que s'étaient réunis, un samedi, le Comité des Parents, les enseignants ainsi que plusieurs parents d'élèves.

Après la délimitation de l'espace à l'aide de rondins de bois, il a fallu répandre des dizaines de mètres cubes de copeaux alors que la confection de la cabane, travail plus technique, était assurée par le concepteur du projet, Monsieur Ahn.

Les enfants ont également apporté leur pierre à l'édifice en transportant nombre de brouettes de copeaux.

A présent, ils sont fiers et contents du résultat : une magnifique cabane qui embellit la cour et qui égaie leurs récréations!

Ecole de Ligneuville: sortie du cycle 5-8

Un mardi d'octobre, les élèves du cycle 5-8 (3ème maternelle et 1ère et 2ème primaires) de l'école de Ligneuville ont bénéficié d'une demi-journée « nature » à Malmedy.

Après avoir visité l'exposition « Au cœur de nos forêts » qui montre l'importance de la sauvegarde de notre biodiversité, les petits élèves ont participé à une belle activité assurée par des animateurs de la Grande Maison. Il s'agissait de retrouver toute une série d'éléments naturels (pommes de pin, glands, branches,...) qui allaient ensuite servir d'accessoires pour l'illustration d'un conte.

C'est fatigués, mais en même temps enchantés que les petits élèves ont repris le car à destination de leur village!



3. Prévention

A. L'ENTRETIEN RÉGULIER DES HAIES ET AUTRES PLANTATIONS

situées sur les propriétés en bordure de voirie : une obligation de moins en moins respectée !

Le Service Prévention est de plus en plus souvent contraint d'intervenir auprès de propriétaires qui, par méconnaissance du règlement ou par négligence, se soustraient au devoir qui leur incombe d'entretenir les haies et plantations situées sur les propriétés en bordure de voirie.

Un petit rappel s'impose d'autant plus que le non-respect de ces dispositions est passible d'une amende administrative!



1) Les haies et plantations bordant la voie publique et délimitant les prairies et terrains exploités par les agriculteurs

- La taille doit avoir lieu au minimum une fois par an.
- L'entretien du talus ou de l'accotement herbeux de la voie publique sur une largeur de 50 cm doit être assuré également en zone agglomérée ou urbanisée.
- La largeur de la haie placée à la limite du domaine public ne peut dépasser 20 cm de l'aplomb du pied de la haie, du côté de la voie publique.
- Les branchages taillés doivent être évacués dans les 8 jours sauf s'il s'agit d'accotements herbeux et que les branchages sont déchiquetés à un gabarit inférieur à 1 cm x 2.5 cm
- 2) Les haies et plantations bordant la voie publique et délimitant les parcelles bâties ainsi que les parcs et jardins en zone agglomérée
- La plantation des haies ne peut être effectuée à moins de 50 cm de la limite du domaine public.
- La taille doit avoir lieu autant de fois que nécessaire afin de ne pas laisser déborder la haie ou plantation sur la voie publique à moins de 2,5 m au dessus du sol.
- Le ramassage et l'évacuation des déchets et branches résultant de la taille doit être immédiat.



3) Dispositions applicables à toutes les plantations et haies bordant la voie publique

- La taille des plantations et haies empêchera en permanence tout débordement sur la partie carrossable d'une voie publique à moins de 4,5 m au dessus du sol et tout débordement à moins de 3 m du sol de toute voie publique non carrossable ou réservée aux piétons, cyclistes et cavaliers.
- La taille des plantations et haies situées à l'intérieur d'un virage empêchera tout débordement sur le domaine d'une voie publique carrossable à moins de 4,5 m du sol. La même mesure est applicable jusqu'à 10 m de l'amorce de l'intérieur d'un virage.
- La taille ne peut maintenir de débordements au dessus d'un accotement ou d'un trottoir en ligne droite ou à l'extérieur d'un virage à moins de 2,5 m du sol ni réduire d'aucune manière la largeur d'un trottoir ou d'un accotement le long d'une voie carrossable.
- La taille des haies le long d'un chemin carrossable doit laisser en permanence une distance latérale dégagée de 2 m par rapport à l'axe d'un chemin et ne peut jamais déborder sur le domaine public si le chemin a une largeur légale inférieure à 4 m, même si des plantations existent sur le domaine public.
- Le riverain est en outre tenu d'obtempérer aux mesures complémentaires prescrites par l'autorité compétente.
- Dans le cas d'une parcelle comportant plusieurs copropriétaires, l'obligation incombe solidairement à chacun d'eux.

En respectant ces dispositions, vous nous aiderez à garder des abords propres, sûrs et agréables à vivre pour tous.

Nous vous remercions, par avance, pour votre compréhension et votre collaboration.

Le Service Prévention

B. LA PROPRETE ET LA SECURITE DES TROTTOIRS, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS!



En matière de propreté, il faut savoir que tout riverain (propriétaire, locataire, exploitant, même en indivision ou en copropriété) est tenu de veiller à la propreté de l'accotement ou du trottoir aménagé jouxtant l'immeuble sur lequel il jouit d'un droit.

Le balayage de saletés ou de feuilles mortes ainsi que le désherbage sont obligatoires devant les propriétés bâties jusqu'au filet d'eau.



En matière de sécurité, à l'approche de la période hivernale, nous tenons aussi à rappeler qu'en cas de chute de neige ou de formation de verglas, tout riverain d'une voie publique doit veiller à ce que, devant la propriété qu'il occupe, un espace minimum de 70 cm pour le passage des piétons soit déblayé ou rendu non glissant.

Outre le fait que le non-respect de cette disposition est passible d'une amende administrative, en cas d'accident avec dégâts corporels, le riverain n'ayant pas satisfait à ses obligations en sera tenu pour responsable!



Les services postaux insistent également sur ce point afin de faciliter le travail de leurs agents dans les conditions hivernales difficiles.

Le Collège accorde une grande importance à l'image de Malmedy en matière de propreté mais également en matière de sécurité et de mobilité des usagers faibles et compte sur votre pleine et entière collaboration en la matière.

Le Service Prévention

C. ENTRETIEN DES ARBRES

Oublions les idées préconçues, non, les arbres taillés ne portent pas moins de feuilles et ne sont pas plus sûrs!

Malheureusement, ce type d'« entretien » devient de plus en plus fréquent de nos jours. Bien souvent, les propriétaires des arbres croient (ou ont reçu l'idée) que ce type de taille est correct. Ils sont convaincus d'avoir bien entretenu l'arbre et pensent que cette pratique rend l'arbre plus vigoureux, plus sûr ou qu'il perd moins de feuilles en automne.

Comme ces arbres ne meurent pas immédiatement, mais développent de nouveaux rejets vigoureux et un feuillage abondant, les citoyens (et malheureusement beaucoup d'arboristes) ne se rendent pas compte des conséquences qu'entraînent ces pratiques. Après tout, l'arbre continue à pousser, croît en hauteur et se reverdit au printemps. Ainsi, il réussit à se maintenir quelques années, voire quelques décennies et tout semble en ordre.

En réalité, c'est tout le contraire qui se passe! Le risque de rupture des branches augmente et l'espérance de vie de l'arbre diminue. Au lieu de 200 ans, l'arbre ressemble à un vieil arbre après 60 ans (âge où beaucoup d'arbres se trouvent entre la phase juvénile et la phase adulte). Nous ne percevons pas le problème car nous ne pensons pas à si long terme.

Comment l'arbre réagit-il à la taille?

Pourriture:

Chaque coupe constitue une blessure pour l'arbre. Plus cette blessure est grande, plus l'arbre éprouve des difficultés à la cicatriser ou à l'isoler des agents pathogènes (pour autant déjà il y parvienne...) et plus les champignons lignivores réussissent à pénétrer dans le bois et à y développer une pourriture qui se répartit alors à l'ensemble du tronc.



Couronne instable: Un arbre étêté essaye de compenser le déséquilibre résultant de l'enlèvement du houppier, des branches et des feuilles en redéployant sa couronne. Pour y parvenir, il développe de nombreux nouveaux rejets au bord de la blessure qui poussent anarchiquement à la verticale en étant fixés sur l'écorce. Ces rejets sont vigoureux, poussent très vite, mais sont mal ancrés sur l'arbre et se retrouvent en concurrence entre eux. Au fil des années, à cause de leur poids de plus en plus élevé et de la pourriture qui se développe à l'intérieur du tronc, ces branches cassent de plus en plus facilement.



<u>Arbres étêtés = risque de rupture accru</u>: Un étêtage ne rend donc pas l'arbre plus sûr, mais – au contraire – augmente le risque de rupture après seulement quelques années.

<u>Coûts induits élevés</u>: Pour lutter contre ces conséquences, des interventions importantes et fréquentes sont nécessaires, ce qui induit des coûts d'entretien nettement plus élevés.

<u>Masse foliaire abondante</u>: A cause de la forte croissance des nouveaux rejets, une masse foliaire très importante se développe endéans peu de temps, car l'arbre en a besoin pour survivre. Il est donc faux de croire que les arbres étêtés portent moins de feuilles.

Esthétique: L'étêtage fait également perdre à l'arbre la forme typique et naturelle de sa couronne, il ne sera plus jamais aussi beau qu'un arbre ayant poussé naturellement, sans intervention.

Caractéristiques d'une taille raisonnée correcte

La taille raisonnée présente les caractéristiques suivantes :

- Pas de coupe de grosses branches, de diamètre supérieur à 10 cm
- Pas d'étêtage
- Pas de coupe de branches au ras du tronc (maintenir le bourrelet de la branche)
- Enlèvement de maximum un guart à un tiers des branches fines

Si un seul de ces critères n'est pas respecté, cela va à l'encontre des principes de base de la stratégie de vie et de survie des arbres.

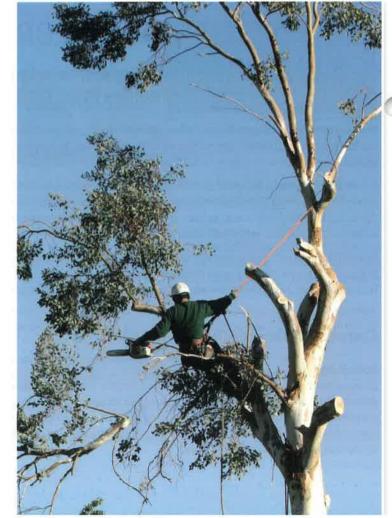
Aspects légaux

Depuis l'entrée en vigueur du nouveau Code du Développement Territorial (le 1er juin 2017), les mesures de taille drastiques (étêtage, coupes de branches charpentières jusqu'à leur point d'insertion au tronc, coupe de grosses branches, enlèvement de plus du tiers du houppier, etc. ...) sont strictement réglementées. Ils peuvent dès lors faire l'objet d'un procès-verbal et entraîner des sanctions ou amendes sensibles.

Avant de traiter vos arbres de cette manière, il est donc fortement recommandé de vous informer préalablement auprès de votre agent forestier local de ce qui est permis. Le choix d'un entrepreneur de parcs et jardins expérimenté et ayant suivi une formation adéquate en ce domaine est également recommandé, si vous souhaitez conserver vos arbres le plus longtemps possible et ne prendre aucun risque de sécurité.

Renseignements complémentaires:

Direction Nature et Forêts de Malmedy-Bullange Avenue Monbijou 8 4960 Malmedy 080 / 799.042 malmedy.dnf.dgarne@spw.wallonie.be





D. DEVENEZ « AMBASSADEURS DE LA PROPRETE » !

Envie de rendre la Wallonie Plus Propre?

Dans ce cas, n'hésitez pas à rejoindre les « Ambassadeurs de la Propreté ».

Wallonie Plus Propre lance une opération visant à mobiliser les personnes qui souhaitent maintenir propre leur rue, leur quartier ou tout autre endroit de leur choix.

Vous aussi, vous souhaitez devenir un Ambassadeur de la Propreté?

Dans ce cas, inscrivez-vous sur le site internet www.walloniepluspropre.be/ambassadeurs, seul ou en équipe, réservez gratuitement votre matériel, choisissez la zone que vous souhaitez entretenir et signez la charte qui fera de vous un véritable Ambassadeur.

Wallonie
Plus Propre

La commune et les ambassadeurs déterminent les modalités pratiques d'évacuation des sacs récoltés. Pour plus informations, rendez-vous sur www.walloniepluspropre.be.

A. « TU ES JEUNE, ... TU AS DROIT À LA PAROLE »

- Tu as entre 12 et 18 ans?
- Tu souhaites formuler des propositions et ainsi réaliser des projets qui te tiennent à cœur ?
- Tu as envie de devenir un citoyen actif et responsable afin d'améliorer la vie dans ta commune ?

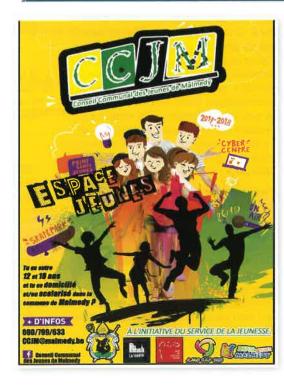
Alors viens rejoindre le Conseil Communal des Jeunes de Malmedy.

Intéressé?

Conseil Communal des Jeunes de Malmedy

- -080/799.633
- ccjm@malmedy.be

4. La jeunesse



5. Aménagement du territoire

LE COGE NOUVEAU EST ARRIVÉ!

Source: Vivre La Wallonie N°37 P 15-17 (Automne 2017) / PASCALE CROMMEN

le développement économique. Mais également, assouplir les règles d'aménagement et en fluidifiant les procédures pour les citoyens,

L'ancien CWATUP, avec ses couches règlementaires successives ajoutées au fil des ans en fonction des besoins, avait fait son temps et ne permettait plus de répondre de manière efficace à ces enieux. D'ici à 2040, la Wallonie devrait en effet compter 340 000

nouveaux habitants, soit plus de 240 000 nouveaux ménages. Selon une estimation, 12 000 nouveaux logements seront nécessaires chaque année d'ici 2020. Il était impératif et urgent d'avoir une règlementation



Désormais, tant les professionnels de l'aménagement du territoire que les particuliers disposent d'une boîte à outils claire et complète, avec des rubriques claires. Le Code du Développement territorial rassemble les règles applicables en Wallonie en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme. L'un des objectifs est de simplifier et d'accélérer les procédures, tant pour les citoyens que pour les entreprises. En mettant en place des procédures claires et des délais de décision prévisibles, le CoDT devrait permettre à chacun de mieux planifier son projet.

Le CoDT est consultable sur :

> codt.wallonie.be

LES NOUVEAUTÉS

CoDT est celui des délais de riqueur. Désormais, il n'y aura plus de temps mort : le demandeur a la garantie d'obtenir une décision dans un délai déterminé. Si le collège communal ne rend pas sa décision dans un délai imparti, il perd sa compétence et le dossier est automatiquement transmis au fonctionnaire délégué (on parle de saisine automatique). Dans ce cas, le collège ne pourra pas introduire de recours sur décision du fonctionnaire délégué car il a laissé passer son délai. Le fonctionnaire déléqué lui-même dispose d'un délai pour rendre sa décision.

L'annonce de projet, petite sœur de l'enquête publique en version light, fait son apparition dans les cas où les demandes de permis n'ont qu'un faible impact sur le cadre de vie, ou sont de nature à n'intéresser que des voisins directs par exemple. Pour ces petits projets avec un impact sur le voisinage immédiat, une seule affiche sur le terrain sera nécessaire et il n'y aura plus d'envoi de courrier individuel.

Le grand changement introduit par le L'enquête publique reste d'actualité dans certains projets. C'est le CoDT qui liste le recours à l'une ou à l'autre de ces formalités.

DÉLAIS DE DÉCISIONS DU COLLÈGE COMMUNAL :

30 JOURS

Si la demande ne requiert : Ni mesures particulières de publicité Ni avis d'instances consultatives Ni avis du Fonctionnaire déléqué

75 JOURS

Si la demande requiert : Soit des mesures particulières de publicité Soit l'avis d'instances consultatives Soit l'avis du Fonctionnaire déléqué

115 JOURS

Si la demande requiert : L'avis du Fonctionnaire déléqué et Soit des mesures particulières de publicité Soit l'avis d'instances consultatives

Je construis ma maison en zone d'habitat.

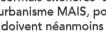
Exemple:

 En zone agricole, je transforme une grange afin d'en faire mon habitation.

+ 30 JOURS: prorogation facultative du Collège ou du Fonctionnaire délégué

Exemples:

- > Je construis ma maison dans un lotissement, sans m'écarter des prescriptions.
- Je crée un appartement dans ma maison, sans en modifier l'aspect extérieur.



d'urbanisme MAIS, pour ce faire, ils doivent néanmoins respecter une série de conditions précises détaillées

OUELOUES CAS... Certains actes et travaux sont désormais exonérés de permis dans la partie règlementaire du CoDT.





La construction d'une piscine est désormais autorisée, quelle que soit la zone au plan de secteur (donc même en zone agricole) moyennant le respect de certaines conditions, notamment :

- une seule piscine par propriété,
- » située dans les espaces de cour et jardin et non-visible depuis la voirie,
- destinée à un usage privé,
- d'une superficie de 75 m² maximum,
- implantée à trois mètres au moins des limites mitoyennes de la propriété.

Véranda



(c'est-à-dire une construction majoritairement en verre ou en polycarbonate y compris la toiture) La construction d'une seule véranda est autorisée moyennant le respect de certaines conditions,

- qu'il n'v ait pas d'autre volume secondaire (c'est-à-dire de construction attenante à la maison) sur la propriété,
- être située à l'arrière du bâtiment principal,
- d'une superficie de 40 m² maximum,
- implantée à deux mètres au moins des limites mitoyennes de la propriété.

Abri de jardin



La construction d'un abri de jardin est désormais autorisée, quelle que soit la zone au plan de secteur, moyennant le respect de certaines conditions, notamment :

- un seul abri de jardin par propriété,
- situé dans les espaces de cour et jardin,
- d'une superficie maximale de 20 m²,
- implanté à un mètre au moins des limites mitoyennes de la propriété.

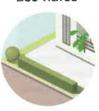
Car-port



La construction d'un car-port est désormais autorisée, quelle que soit la zone au plan de secteur, moyennant le respect de certaines conditions, notamment :

- un seul car-port par propriété,
- d'une superficie maximale de 40 m²,
- en relation directe avec la voirie de desserte,
- restant dans l'alignement et pas à l'arrière de la maison.

Les haies



Le CoDT prévoit qu'un permis est nécessaire pour arracher une haie en essence indigène (liqustrum, frêne, charme...) d'une lonqueur minimale de 10 m. Si un permis n'est par contre pas nécessaire pour planter une haie, la plantation doit toutefois toujours se conformer au code civil qui règlemente les distances de plantations des arbres et haies.

Infos: pour en savoir plus sur les actes et travaux n'étant plus soumis à permis d'urbanismes et les conditions, voir le Livre 4, Titre 1er, chapitre 1er (à consulter sur codt.wallonie.be)



AVERTISSEMENT

Dans de nombreux cas de figure, le nouveau Code du Développement territorial a simplifié les choses pour les citoyens, que ce soit en termes de délai, de recours, ou de compréhension.

Par contre, un conseil de prudence reste d'application : avant de se lancer dans des travaux, il faut toujours se rendre auprès du service urbanisme de son administration communale pour vérifier les conditions fixées par le code, la nécessité de demander un permis d'urbanisme, l'obligation de recourir à un architecte...

Vous voulez repeindre votre maison, placer une façade isolante, enlever un crépis, changer vos châssis, fermer ou agrandir une fenêtre existante, installer une cheminée, changer votre toiture, transformer une construction existante, créer un nouveau logement (diviser un bien pour créer une nouvelle unité de logement), construire une annexe, modifier le relief du sol ? Prenez contact avec votre administration communale pour vérifier si vous devez recourir à un architecte, si vous devez demander un permis ...

VRAI OU FAUX ?

La déclaration urbanistique préalable est supprimée.

VRAI. MAIS cela ne signifie pas que les travaux qui devaient faire l'objet d'une déclaration urbanistique préalable sont automatiquement autorisés. Si c'est le cas pour certains actes ou travaux, d'autres sont désormais soumis à permis d'urbanisme.

Il y a prescription pour les infractions urbanistiques qui remontent à plus de dix ans.

FAUX. Cette prescription est valable uniquement pour les infractions dites "non fondamentales" listée dans le CoDT, les autres actes et travaux réalisés sans permis sont toujours constitutifs d'une infraction.

Désormais, puisque certaines règles n'ont plus qu'une valeur indicative, cela signifie que je fais ce que je veux par exemple pour choisir ma couleur de brique...

FAUX. Dire qu'une règle a une valeur indicative signifie que les communes. par exemple, disposent d'un curseur, d'une marge de liberté pour fixer leur degré d'exigence mais cela ne signifie pas que le candidat bâtisseur ne devra pas respecter cette norme. Tout écart à une indication prévue dans un outil d'aménagement du territoire (par exemple le schéma de développement communal) ou d'urbanisme (par exemple le quide communal d'urbanisme) doit être motivé par le demandeur et l'autorité compétente.



17

UN PEU DE LECTURE

Pour plus d'informations sur le "mode d'emploi" du permis d'urbanisme et sur les petits travaux dispensés de permis, la DG Aménagement du Territoire et Urbanisme du SPW vient de réaliser une brochure "Petits travaux et permis d'urbanisme" qui est téléchargeable sur le site codt.wallonie.be

Vous pouvez obtenir toutes les coordonnées ainsi que les horaires des permanences (avec ou sans rendez-vous, téléphoniques ou bien réservées aux professionnels) en allant sur le site amenagement.wallonie.be (onglet Présentation, puis Organigramme et enfin Directions extérieures) ou en téléphonant au 1718.

OULEST MON INTERLOCUTEUR?

Si j'ai acheté un terrain et que je veux construire?

- > Je m'adresse à mon architecte
- → Je m'adresse à mon administration communale

Si je veux effectuer des travaux de rénovation dans ma maison?

» Je m'adresse à mon administration communale qui me dira si je dois consulter un architecte, à quelle zone appartient ma maison, quels règles s'y s'appliquent...

Si je veux construire une extension à une habitation existante ?

Je m'adresse à mon administration communale.

Que faire si je n'obtiens pas la réponse à ma question auprès de mon administration communale?

» Je me renseigne auprès de la direction extérieure du SPW compétente pour ma localité soit les directions extérieures du Brabant wallon, d'Eupen, du Hainaut (1 et 2), de Liège (1 et 2), du Luxembourg et de Namur.



A. DÉVELOPPEMENT RURAL DERNIÈRE LIGNE DROITE POUR LE PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL (PCDR)

Accès au Ravel depuis Burnenville et Meiz, création d'un espace de convivialité à Bellevaux, réhabilitation de la salle de Ligneuville, création d'effets de portes dans tous les villages, création d'un réseau de chaleur à Xhoffraix,... voilà quelques-uns des 30 projets du PCDR dont la fin de l'élaboration se termine, elle est prévue pour le début de l'année prochaine.

MAIS QU'EST CE QUI A ÉTÉ FAIT DEPUIS LES RÉUNIONS VILLAGEOISES QUI ONT EU LIEU EN 2015 ET 2016?

Depuis la mise en place (le 31/05/16) de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR), la bonne quarantaine de membres (dont % de non élus) a réalisé un travail de fond qui s'est appuyé sur le DIAGNOSTIC communal auguel plus de 600 habitants de la commune ont contribué, que ce soit en participant aux réunions villageoises ou à des rencontres spécifiques encadrée par les agents de la Fondation Rurale de Wallonie.

Cet état des lieux une fois réalisé, la CLDR a défini une STRATEGIE qui a pour objectif de baliser les PROJETS et ACTIONS qui vont orienter le développement futur de la commune, un futur que les membres de la commission ont a essayé d'imaginer à l'horizon 2035 en écrivant un SCENARIO du futur.

La commission a construit cette stratégie autour de cinq DEFIS qu'elle estime important de relever afin d'engager la commune sur le chemin souhaité, d'anticiper les évolutions en cours et à venir, d'avoir la capacité d'affronter les grands enjeux tels que les changements climatiques en offrant à tous les habitants de la commune la possibilité d'être acteurs et de co-créer le futur souhaité.

Opération de développement rural de la commune de Malmedy => Stratégie

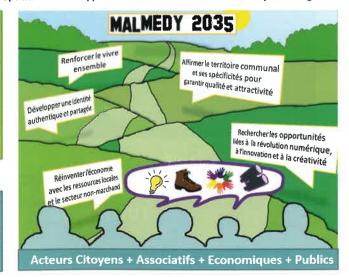


SCHÉMA IMAGÉ DE LA STRATÉGIE

Chacun de ces défis a été en décliné en OBJECTIFS (23 au total), certains ayant été définis comme prioritaires. En voici quelques-uns:

Défi 1 : Développer une identité communale authentique et partagée

Objectif 1.2

Développer l'engagement des habitants de la commune

Défi 2: Renforcer le vivre ensemble

Objectif 2.5

Objectif 2.1.2 Améliorer la sécurité routière Renforcer la convivialité dans

les villages

Défi 3 : Affirmer le territoire communal et ses spécificités pour garantir qualité et attractivité

Objectif 3.1: Protéger les habitats, la biodiversité et la qualité des eaux de la pollution et des dégradations

Objectif 3.2 Préserver et valoriser la qualité des paysages

Défi 4: Réinventer l'économie avec les ressources locales et le secteur non-marchand

Objectif 4.2 Développer une économie circulaire basée sur les circuits courts Objectif 4.3 Développer l'emploi local et les emplois non-délocalisables

Objectif4.4 Développer l'autonomie énergétique

Défi 5 : Rechercher les opportunités liées à la révolution numérique, à l'innovation et à la créativité

Soutenir les initiatives en lien avec la culture et la créativité

MAIS POURQUOI TOUTE CETTE RÉFLEXION ET CONCRÈTEMENT. À OUOI CELA VA-T-IL MENER?

In fine, le PCDR va permettre la concrétisation de projets subventionnés par le Développement Rural (DR) pendant 10 ans et d'actions dont toute une série seront initiées et/ou portées par la CLDR elle-même.

Mais pour cela, il est nécessaire de respecter les règles du jeu éditées par la Région wallonne : l'élaboration d'un diagnostic et d'une stratégie avec la CLDR est une des règles principales.

Il s'agit aussi que les projets et actions qui feront partie du programme proviennent bien des habitants eux-mêmes!

C'est pourquoi, les membres de la commission ont repris toutes les propositions qui avaient été faites lors des réunions dans les villages, dans divers groupes de travail villageois ou thématiques,....

Ils les ont retravaillées, reformulées, ils en ont ajouté de nouvelles, ... avant de choisir les projets et actions qui allaient faire partie du

Pour cela, les projets et actions devaient notamment répondre aux objectifs de la stratégie, pouvoir bénéficier des financements réservés aux communes en Développement Rural et orienter le développement de la commune vers le futur souhaité.

Une fois la liste des projets et actions établie, ils ont alors procédé à leur priorisation pour élaborer un calendrier et organiser le travail à venir.

PARMI LES 30 PROJETS DU PCDR, QUELS SONT LES PROJETS PRIORITAIRES?

Les projets qui ont été retenus prioritairement par la CLDR (appelés aussi projets du Lot 1) sont :

- 1.1 Créer des effets de porte « physiques » pour marquer les entrées de tous les villages et ralentir la circulation
- 1.2 Créer un accès sécurisé au Ravel pour les villages de Burnenville, Meiz et Bernister
- 1.3 Aménager un espace de convivialité aux abords de la salle de Bellevaux
- Réhabiliter la salle de village de Ligneuville (en maison rurale ou multiservices par exemple) 1.4

Autrement dit, quatre projets qui répondent exactement aux attentes principales qui ont été exprimées par les habitants des villages, à savoir l'amélioration de la sécurité routière et de la convivialité dans les villages.



Exemple d'effet de porte



Scénario retenu par la CLDR pour accéder au Ravel depuis Burnenville

Les deux dernières tâches importantes qui attendent la CLDR sont :

- Parmi ces 4 projets, le choix de celui qui fera le premier l'objet d'une demande de subvention
- L'approbation définitive du PCDR finalisé

Une fois réalisé, il reviendra au Conseil communal d'approuver le PCDR et de confirmer (ou pas) le choix de la CLDR pour le 1er projet a présenté.

Ne l'oublions pas, la CLDR est une commission d'avis, c'est bien au Conseil communal de choisir le projet de « 1ère Convention », celui qui sera présenté à la Région wallonne en même temps que le PCDR (soit aux environs de la mi-2018).

ET LES ACTIONS, DE QUOI S'AGIT-IL? QUE VONT-ELLES APPORTER AU DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE?

A côté de projets qui demanderont souvent des financements relativement importants, la CLDR a aussi retenu toute une série d'actions immatérielles, qui demandent des budgets beaucoup plus faibles mais pour lesquelles l'investissement en temps sera souvent plus

Si la CLDR aura pour mission de gérer et encadrer ces actions, leur concrétisation se fera autant que possible avec les acteurs locaux (associations, adm. communale, entreprises, citoyens,..)

Et pour toutes une série d'entre elles, le soutien des élus sera indispensable!

Les membres de la Commission ont été invité à s'exprimer sur les attentes qu'ils avaient envers les élus également.

Parmi les actions prioritaires, citons par exemple :

- Mettre en place des services d'aide pour permettre aux aînés de rester à domicile le plus longtemps possible
- Tendre vers une commune zéro pesticide via la mise en place d'un règlement communal et d'incitants
- Soutenir les produits locaux et les circuits courts
- Réaliser une étude des chemins et sentiers afin de les restructurer et les réorganiser pour favoriser la mobilité douce
- Mettre en place des actions pour diminuer la production de déchets sur le territoire et leur dispersion dans la nature.

www.malmedy-pcdr.info ou sur la page facebook: malmedypcdr

- Mettre en place un programme d'amélioration de l'attractivité des territoires
- Adhérer à la dynamique « smarcities » de façon critique

Un vaste programme auquel tous les Malmédiens sont conviés! Un programme concocté par des citoyens engagés pour leur commune, qu'ils en soient remerciés!

Plus d'infos:

Fondation rurale de Wallonie

Vincent Laviolette et Geoffroy Lhoest, Rue Géréon, 3 - 4950 Faymonville

080/29.11.28 - malmedy@frw.be

TOMBOLA DE FIN D'ANNÉE Du 01/12/17 au 31/12 17 malmedu shopping C'EST AUSSI : OUVERTURE DES COMMERCES : Les dimanches après-midi de décembre, Ouverture le 24/12 et le 31/12 (fermeture vers 16h30) • 2H BE PARKING GRATUIT avec disque du 01/12/2017 au 31/12/2017 Soutenez le Commerce local et pensez à offrir en cette fin d'année des Chèques Cadeaux Malmedy A GAGNER Shopping. Les belles pochettes **500 L DE MAZOUT** aux couleurs de Malmedy peuvent OFFERTS PAR LES ETS MARTIN contenir un ou plusieurs bons de DE NOMBREUX CHÉQUES Valables pendant un an dans la plupart des CADEAUX MALMEDY SHOPPING commerces et restaurants malmédiens. Ils sont (DE 20 À 200 €) en vente chez Scripta, Caraco Lingerie, Neozone, Z Génération, à POUR UNE VALEUR DE 3500 €! la Bagagerie et à la Clé des Champs malmedyshopping@gmail.com facebook Commerces Malmedy



A. ESPACE RE-CRÉATIF 55+ « RIN D'NOÛ ?! »



INVITATION À PARTAGER UN MOMENT CONVIVIAL ET CHALEUREUX à la bibliothèque.

Depuis plusieurs années, la bibliothèque de Malmedy WAMABi vous accueille le **3ème jeudi du mois** dans un cadre agréable autour d'une activité et d'un café avec une gourmandise. Les activités, variées, sont organisées par le Conseil des aînés et le CPAS.

Toutes et tous sont les bienvenus!!

Quoi ? un moment convivial (jeux de société, exposition, théâtre en wallon, ateliers créatifs, cuisine, ...)

Pour qui? Hommes et femmes de plus de 55 ans du grand Malmedy.

Où ? à la bibliothèque de Malmedy (Place du Châtelet, 7) - accès aux personnes à mobilité réduite.

Quand? le 3ème jeudi du mois de 14h à 17h. (**2ème jeudi en décembre**)

Comment ? Pour toute personne ayant un problème de transport, une navette organisée par la Croix-Rouge est possible

sur demande et moyennant défraiement - 080/77 09 77

Renseignements: François CRONENBERG à l'Administration Communale - 080/79 96 23

Barbara GRODENT au CPAS - 080/79 97 30

B. MALMEDY, COMMUNE AMIE DES AÎNÉS

POURQUOI MALMEDY S'EST-ELLE RETROUVÉE DANS LA LISTE DES VILLES PRESSENTIES POUR LE PROJET-PILOTE?

La Commune de Malmedy apporte déjà une attention particulière aux aînés, notamment grâce au travail du Conseil des aînés, actif depuis plusieurs dizaines d'années. Malmedy peut compter, en outre, sur le travail du CPAS et du Plan de Cohésion Sociale pour mettre en œuvre ses politiques en ce compris celles en faveur des aînés. Enfin l'Université catholique de Louvain classe Malmedy dans les communes semi-rurale en fonction de sa population et de son territoire, avec ses réalités et ses différences avec les communes urbaines ou rurales.

EN QUOI LA RECHERCHE VA-T-ELLE APPORTER QUELQUE CHOSE AUX MALMÉDIENS?

La recherche poursuit 2 objectifs: le premier, de rédiger un guide pour les aînés de toute la Wallonie. Grâce au travail du comité de pilotage malmédien, l'AViQ va éditer un guide avec l'UCL, qui permettra aux communes intéressées de devenir Commune amie des aînés et ainsi favoriser actions et politiques en faveur des aînés. Le seconde objectif de la recherche permet à Malmedy, qui a maintenant une longueur d'avance, de définir ses politiques à venir en faveur des aînés grâce aux pistes d'actions mises en évidence par le Diagnostic social posé depuis juin 2016.

Est-ce qu'avant Malmedy n'était pas « amie des aînés » ?

Non bien sûr, Malmedy apporte déjà une attention particulière aux aînés, il suffit de voir tout le travail du Conseil des aînés et ses projets, auxquels le Conseil et le Collège communal réservent souvent un bon accueil. « Malmedy, commune amie des aînés », pourra dès janvier 2018 aller plus loin dans cette démarche. Dorénavant, Malmedy rejoindra le réseau mondial des Ville amie des aînés : www.villesamiesdesaines-rf.fr.

Quels sont les derniers chantiers de cette première phase et qu'en est-il pour les phases suivantes?

La première phase, le Diagnostic social, se termine au 31 décembre, avec la remise des Pistes d'action à Madame la Ministre Greoli. Malmedy, en tant que commune-pilote remettra également les 18 mois d'étude et de démarches à l'AViQ et à l'UCL, sans qui la démarche « Malmedy, commune amie des aînés » n'aurait pas été possible. La 2ème et 3ème phase de la démarche sont le Plan d'actions, et enfin l'Evaluation. Rien n'est encore défini sur la participation de Malmedy à ces 2 phases.



C. PARC À MOUVEMENTS



Venez essayer les engins et vous exercer dans le parc des Tanneries

Le Conseil des aînés est heureux de vous présenter les 4 engins de gym installé dans le Parc des Tanneries : 2 pédaliers, 2 jeux de volants (pour les bras) et 3 volants (pour l'équilibre et le travail des jambes). Convivial et en plein air, ce parc est destiné à toutes et à tous pour pratiquer une activité physique régulière.

Avec le soutien de : La Province de Liege - Département Santé et Affaires sociales

Le plan de cohésion sociale La Ville de Malmedy

8. CPAS

COORDINATION SOCIALE

L'atelier cuisine



Il s'agit d'un atelier convivial lors duquel les participants confectionnent ensemble un repas équilibré et le déguste ensuite.

L'aspect économique des recettes est un aspect pris en compte dans

cet atelier. La participation à l'atelier permet également aux participants de recevoir régulièrement un livret de recettes bon

Il se déroule tous les 2e et 4e jeudis du mois de 9h30 à 12h30 au local associatif du Plan de Cohésion Social (ruelle Grognet, n° 1). Il est le fruit d'une collaboration entre le CPAS de Malmedy et la Grande Maison. Cet atelier fonctionne sur inscription uniquement et s'adresse à des personnes ayant des difficultés finan-

Pour tous renseignements, veuillez vous adresser à Barbara Grodent au CPAS de Malmedy: 080/79.97.41 ou par mail: barbara.grodent@publilink.be

L'atelier vélo



9. Mobilité

A. INSTALLATION DE RACKS DE STATIONNEMENT POUR VÉLOS:



Des racks de stationnement pour vélos ont été installés aux endroits suivants

place Albert 1er (à proximité du magasin Wajos), place du Châtelet (devant le Malmundarium), place de Rome (à proximité du funérarium), rue de la Tannerie (devant la salle de la Fraternité), avenue de la Gare (sur l'esplanade située à proximité du local de la Croix Rouge), avenue du Pont de Warche (au hall des sports, à l'arrière, à proximité de l'escalier donnant accès à la terrasse de l'établissement).

D'autres racks de stationnement seront installés ultérieurement au hall des sports (à l'avant) ainsi que avenue de la Libération (devant le bâtiment de la piscine communale « Mon Repos »).

B. MARQUAGES « 50 » **AUX ENTRÉES** D'AGGLOMÉRATION:

Nous comptons sur vous pour le respect de la limitation de vitesse à 50 km/h dans les agglomérations en vue d'assurer la sécurité de tous les usagers de la voirie.





C. PARKING

Grâce au travail du Service Technique, le parking du Malmundarium a gagné 20 places de parking supplémentaires.

FELICITATION

Les 26 et 27 août derniers, 4 membres du service technique communal ont participés à l'OXFAM TRAIL sous les couleurs de la Ville de Malmedy.

Il s'agit de Me Mélanie GERARDY (peintre), Jérémy MARQUET (jardinier), Julien SCHOMUS (jardinier), François SCHAUSS (maçon).

Le départ était donné à Bütgenbach et après avoir marché à travers le Haut Plateau Fagnard pendant 25 heures !!! Ils sont arrivés à Kettenis sur la 51ème marche du podium sur 250 participants.

Cet exploit a pu être mené à bien grâce au soutien des membres de la fa-

mille, des amis et des bénévoles. Ils remercient plus particulièrement les deux kinés qui les ont « soulagés » durant le parcours. A noter qu'un autre membre du personnel communal, Jean MAUS, responsable des services culturels et touristiques a couru les 100 kms en 13h30! Ils sont tous partants pour prendre le départ de l'édition 2018!

La Ville de Malmedy est fière de les compter parmi ses collaborateurs.



Ville de Malmedy accueille plusieurs associations actives pour les personnes porteuses de handicap, qu'il s'agisse d'accueil du jour, d'accueil dans les familles, de soutien dans un projet de formation ou un projet professionnel, de ferme pédagogique. Grâce à leur projet et leur implication, le Centre du Jour « Le Relais », l'asbl La Croisée, et l'asblC.A.D.R.E. permettent à de nombreuses personnes de trouver leur place, avec leurs difficultés et leurs aptitudes propres.

A. LE RELAIS, CENTRE DE JOUR ASBL



« Le Relais, Centre de Jour » est un Service d'Accueil de Jour pour Adultes (SAJA) en situation de handicap. Il bénéficie d'un agrément de l'AVIQ (anciennement AWIPH). Son implantation, dans un cadre verdoyant, au cœur de la ville de Malmedy est un avantage inestimable pour la concrétisation des objectifs développés par notre Service.

Au Relais, nous accueillons en journée des hommes et des femmes âgés de 23 à 58 ans, présentant une déficience intellectuelle légère, modérée ou sévère ou encore une cérébrolésion. Actuellement, 26 personnes fréquentent le Relais dont plus de la moitié sont malmédiens.

Notre équipe éducative a pour lignes directrices de son accompagnement :

- l'autodétermination,
- la valorisation
- l'intégration sociales de la personne en situation de handicap.

Les éducateurs, logopèdes et psychologue visent au travers d'activités diverses, à soutenir le projet individuel de la personne accueillie et à développer ses capacités à agir et à gouverner sa vie, à faire des choix et à prendre des décisions libres d'influence et d'interférences externes non négligeables. Au quotidien, cela suppose le développement de l'apprentissage de comportements socialement et culturellement adaptés en travaillant principalement : l'autonomie ; les activités de valorisation, d'utilité sociale et citoyennes ; la communication ; la vie affective, relationnelle et sexuelle ; les loisirs.

Créé en 1978, le Relais fête l'an prochain ses 40 ans : 40 ans de services, 40 ans d'accompagnement de près de 100 adultes, 40 ans de partenariats, mais aussi 40 ans de précieux soutiens.

Nous profitons de cette parution pour remercier les familles qui nous accordent leur confiance, nos nombreux partenaires, bénévoles et donateurs et pour leur souhaiter de très belles fêtes de fin d'année.

SI VOUS SOUHAITEZ NOUS SOUTENIR:

Compte bancaire LE RELAIS CENTRE DE JOUR asbl: IBAN: BE03 7925 1986 5084 Pour tout don de 40€ minimum, une attestation fiscale vous sera délivrée.



B. LA CROISÉE asbi

C'est en 1980 que la Croisée, service d'accueil en famille pour personnes handicapées, voit le jour et se constitue en ASBL suite au constat d'un manque de structures d'hébergement pour les personnes en situation de handicap à Malmedy et environs.



Pour répondre au mieux à des demandes toujours plus diversifiées, la Croisée s'est structurée en deux services agréés par l'Agence pour une Vie de Qualité (AViQ), le service d'accompagnement en accueil de type familial, et le service d'accompagnement socio-professionnel.

• Le service d'accompagnement en accueil de type familial pour personnes handicapées.

Ce service est destiné à des enfants et des adultes présentant une déficience mentale et/ou physique associée éventuellement à d'autres troubles.

Afin de répondre aux demandes émanant de pouponnières, d'institutions, du Service d'Aide à la Jeunesse (SAJ), du Service de Protection Judiciaire (SPJ) mais aussi des familles d'origine, le service cherche des couples, des familles ou des personnes seules acceptant d'accueillir, « pour un temps ou pour longtemps », un enfant ou un adulte en situation de handicap.

Des activités collectives destinées aux enfants sont régulièrement organisées.

• Le service d'accompagnement socio-professionnel

Ce service s'adresse à des adultes de 18 à 65 ans présentant une déficience mentale et/ou physique. D'une manière générale le service propose d'accompagner socialement et professionnellement les personnes handicapées, à leur demande et de façon individualisée, afin de leur permettre de s'insérer ou de se maintenir en milieu de vie ordinaire.

Le service d'accompagnement socio-professionnel propose également depuis 2005 différentes activités collectives. Les principaux objectifs poursuivis sont de rompre l'isolement, de créer des liens entre les personnes, de favoriser leur intégration au sein de la société ou encore de leur permettre d'effectuer des activités qu'elles ne feraient pas seules.

La Maison Léon Moor

Début octobre 2017, un troisième service a été ouvert et propose 9 studios accompagnés à des personnes adultes handicapées physiques et/ou mentales.3 studios situés au rez-de-chaussée sont adaptés aux personnes à mobilité réduite. Le bâtiment se situe sur le même site que le siège social de l'ASBL, rue de la Warche, 33 à Malmedy à proximité du centre ville.

Celles-ci bénéficient d'un encadrement social« à la carte » en fonction de leurs besoins.



Quel que soit le service, nous sommes très souvent amenés à accompagner les personnes à différents niveaux de leur vie quotidienne. Les demandes sont multiples et la manière d'y répondre est individualisée, le soutien relationnel restant le fil conducteur de toutes nos interventions.

Sous la direction de Jeannine Flament, c'est une équipe psycho-sociale forte de 10 personnes qui relève ces différents défis au quotidien.

C. CADRE ASBL







• Notre projet :

Création d'un centre de développement sous forme de ferme pédagogique pour jeunes adultes porteurs d'un handicap. CADRE organise déjà, toujours sur fonds propres, des activités ponctuelles avec les futurs bénéficiaires sur le terrain acheté sur fonds propres en 2011. Ce dernier est situé sur les hauteurs de Malmedy à Cligneval.

- Nos movens financiers:
- Prestations de service par nos bénévoles
- Conception et confection d'autocollants et panneaux signalétiques
- Broderie et impression sur textiles
- Création et vente de la CAD Rousse (bière spéciale)

VOTRE SOUTIEN NOUS EST PRECIEUX:

Compte bancaire CADRE asbl:

IBAN: BE92 0014 4229 5323 - BIC: GEBABEBB

Notre objectif:

Créer un espace de vie agréable, accueillant et tourné vers l'extérieur.

Un espace qui permet à chacun de trouver ses marques, sa place et son rôle dans une atmosphère familiale et conviviale.

- Notre philosophie :
- Ouverture sur le monde, la nature et les animaux
- Environnement agricole et champêtre très attractif
- Volonté d'épanouissement, de reconnaissance (rencontre de la personne porteuse d'un handicap)
- Volonté d'intégration (dans l'entité de Malmedy et sa région) =
- o Accueil des visiteurs (familles, écoles, entreprises, clients du magasin de la ferme,)
- o Insertion dans le monde du travail (vente des produits de la terre et du travail des bénéficiaires)



Des questions?

Une impasse?

Besoin d'aide?

Une porte vous est OUVERTE

Pour enfants, adolescents, adultes, couples et familles



INFORCOUPLE ÉCOUTE-INFORMATION-AIDE

Lieu ouvert à toutes et à tous On y vient seul(e) ou accompagné(e) Accueil sans jugement Secret professionnel

Accueil (sans rendez-vous)

Tous les jours de 9h à 12h et de 13h à 16h. Accueil en soirée le lundi de 16h à 19h. Fermé le mardi après-midi.

Consultations (sur rendez-vous)

onseillère conjugale Juriste Médecin

Sychologue Sexologue

Permanence d'accueil à Malmedy

es lundis de 15h à 18h et les zème et

Animations et sensibilisations







Centre de planning et de consultations familiales et conjugales (a.s.b.l.)

Rue Laoureux, 52 4800 Verviers

087/35 04 44

PERMANENCE D'ACCUEIL Espace Pélican - Place de Rome 11 4960 Malmedy

0476/81 09 65

inforcouple@skynet.be www.inforcouple.be



Planning familial Inforcouple – Verviers



Le Centre est agréé et subsidié par la Région Wallonne (decret du 11-07-201

CONSULTATIONS

Avec un membre de notre équipe

ASSISTANT(E) SOCIAL(E)

Informations- aide sociale et administrative renseignements juridiques

CONSEILLÈRE CONJUGALE ET PSYCHOLOGUE

Accompagnement de la personne (enfant, ado, adulte) ou du couple en difficulté personnelle ou relationnelle-soutien et aide en situation de crise-travail dévolution personnelle.

JURISTE

Informations sur les droits et obligations de chacun-droit familial-droit des jeunes

MÉDECIN

Contraception - examen gynécologique - test de grossesse - test sida - dépistage et traitement des I.S.T. - accompagnement des femmes excisées et/ ou infibulées - menopause

SEXOLOGUE

Accompagnement de la personne ou du couple vers une sexualité mieux vécue et plus épanouie

ACCUEIL-SANS RENDEZ-VOUS

- Lieu d'ecoute pour tous information clarification et orientation
- Information sur la contraception
- Pilule du lendemain
- Préservatifs, test de grossesse
- Information sur l'IVC, et accompagnement en cas de grossesse non désirée.
- Accompagnement autour des mutilations génitales féminines

ACCUEIL À VERVIERS

Rue Laoureux 52 - 4800 Verviers

087/35 04 44

Horaires

Tous les jours de 9n a 12n et de 13n a 16n. Accueil en soirée le lundi de 16h à 19h. Fermé le mardi après-midi.

ACCUEIL À MALMEDY

Centre Médical Cavens ESPACE PÉLICAN

ace de Rome 11 - 4960 Malme

0476/81 09 65

Horaires

es lundis de 15h à 18h et les 2^{ene} et 4^{ene} jeu is du mois de 12h à 15h

ANIMATION

À l'éducation à la vie relationnelle affective et sexuelle

Objectif essentiel de prévention... En faisant une place au RESPECT de soi et de l'autre, à l'AMOUR, l'AMITIÉ, aux SENTIMENTS...

PUBLIC ENFANT OU ADOLESCENT (au centre, dans les écoles, ...)

- Puberte
- Reproduction et fertilité
- Contraception
- Pilule du lendemain
- I.V.C. (Interruption Volontaire de Grossesse)
- SIDA
- Violence et conflits
- Les relations
- Constitution Constitution
- Le Harcèlement

PUBLIC ADULTE

Elles se font au centre sous forme de soirées à thème ou à la demande de groupes constitués Elles portent sur le couple, la famille, les relations parents-enfants, l'éducation à la sexualité, l'estime de soi, la communication, la violence, le harcèlement, ...



Hôtel de Ville

1, rue J. Steinbach 4960 MALMEDY 080/799.666 - Fax 080/339.232 accueil@malmedv.be du lun au ven : 8h - 12h & 13h - 17h

Service Population

2, rue J. Steinbach 080/799.634 - Fax 080/339.608 population@malmedy.be lun: 8h à 12h - 13h à 18h mar & jeu: 8h à 12h - fermé après-midi mer & ven : 8h à 12h - 13h à 16h sam: 10h à 12h

Service Etat-Civil

2, rue J. Steinbach 080/799.626 - 080/799.623 Fax 080/340.696 etat-civil@malmedy.be lun:8hà12h-13hà18h mar & jeu: 8h à 12h - fermé après-midi mer & ven : 8h à 12h - 13h à 16h

Recette Communale

8, Place du Châtelet 080/799.627 - Fax 080/338.149 daniel.antonello@malmedv.be lun - mer & ven : de 8h30 à 11h30

Service Technique (Travaux)

181, route de Falize 080/799.620 service.technique@malmedy.be

Service Urbanisme

9, Place du Châtelet 080/799.639 - Fax 080/770.664 de 8h à 12h ou sur RV de 13h à 17h urbanisme@malmedy.be

Bibliothèque communale

7A, Place du Châtelet 080/799.930 - Fax 080/330.061 Mardi: 9h à 19h Mercredi & vendredi : 9h à 18h Samedi: 9h à 16h malmedy@wamabi.be - www.wamabi.be

Espace Public Numérique « M@lmédia »

7A. Place du Châtelet 080/799.935 epn.malmedy@skynet.be

Pôle d'animation « Hors-champ »

7A, Place du Châtelet 080/799.930 hors.champ@yahoo.fr

Accueil extrascolaire & PCS

1, rue J. Steinbach 080/799.633 nathalie.art@malmedy.be

Hall des Sports

1. Av du Pont de Warche 080/799.050 - Fax 080/799.059 hall.sport@belgacom.net

Royal Syndicat d'Initiative

9, Place du Châtelet 080/799.652 - 080/799.635 Fax 080/339.222 tourisme@malmedy.be

Malmundarium

10, Place du Châtelet 10h à 17h - Fermé le lundi, sauf vacances scolaires 080/799.668 info@malmundarium.be

Maison du Tourisme Hautes Fagnes - Cantons de l'Est

29a, Place Albert 1er 080/330.250 - Fax 080/770.588 maisondutourisme@eastbelgium.be

Académie de Musique

1. Ruelle des Capucins 080/338.925 - Fax 080/771.607 aca.malmedy@skynet.be

Hall « Malmedy Expo »

3, rue Frédéric Lang 080/39.82.32 - Fax 080/398.233 rca@skynet.be

Plaine de jeux couverte « Les Canáillous »

3, rue Frédéric Lang 0494/263.485

Crèche « La Ribambelle »

Ruelle des Capucins, 1 080/330.826

Clinique Reine Astrid

2, rue Devant les Religieuses 080/793.111

CPAS

2a, Place des Arsilliers 080/799.730 - Fax 080/799.74

Police locale

Zone de Stavelot - Malmedy 1, rue F. Lana accueil du lundi au vendredi 8h à 12h - 13h à 17h **080/281.800** - 281.860 Fax 080/281.899 ou 101 en cas d'urgence

Pompiers Z.S.5 W.A.L.

1, Sur Le Meez - 4980 TROIS-PONTS 080/28 02 30 info@zs5wal be

Parc à Conteneurs

1. Avenue de Norvège 080/339,311 du lundi au vendredi : 10h à 18h samedi : 9h à 18h de mai à octobre : jusqu'à 19h

Agence Locale Emploi Malmedy (434)

7B place du Châtelet 080/864,807 Lundi-mercredi-vendredi: 9h à 11h30

Bouramestre:

Jean-Paul BASTIN

sécurité, sécurité routière, état-civil, protocole, population, cultes, démocratie, ruralité, cimetière, enseignements, académie, ATL (Accueil Temps Libre) Gsm: 0476/96.02.83 E-mail: jean-paul bastin@malmedy.be Secrét.: Fabienne LEJOLY - 080/799.618

Enseignement: Yvette LEMAIRE - 080/799.624

1# Echevin:

André BLAISE

Travaux, bâtiments communaux, parcs et jardins, sports et loisirs, piscine, informatique, bulletin communal

Gsm . 0475/62.68.86

E-mail: andre.blaise@malmedv.be Secrét.: Service Travaux - 080/799.620

Secrét. sports: Benoît FOURGON - 080/799.050 Informatique - internet

Raphaël THREIS - 080/799.628

Bulletin communal Gerda JOUSTEN - 080/799.669 - 799.666

2º Echevin:

Philippe ROYAUX

Aménagement du territoire, urbanisme, én es environnement, mobilité, parkings, agents constatateurs, eau, espace naturel (Life, Natura

Tél: 080/338.895 - gsm: 0476/69.04.82 Secrét.: Brigitte FRESCHES - 080/799.639

3° Echevin:

Ersel KAYNAK

Jeunesse, industrie, logement, affaires sociales, santé, inter-culturalité, personnes à mobilité réduite, commission communale personne handicapée et crèche Gsm: 0496/25.17.89 E-mail: ersel.kavnak@malmedv.be Secrét.: François CRONENBERG - 080/799.623

4º Echevin:

Jean-Marie BLAISE

Finances, personnel, patrimoine, patrimoine forestier, salle de la Fraternité, agriculture. Secrét.: Patricia COLLETTE - 080/799.612

5° Echevin:

André Hubert DENIS

Economie, PME, commerce, tourisme, nouvelles technologies et innovations technologiques (NTIC), culture, bibliothèque, EPN. ludothèque Gsm: 0498/90.54.87 E-mail: andre.hubert.denis@malmedy.be Secrét.commerce: Y. LEMAIRE - 080/799.624

Secrét. Biblio.: Roselyne LEMAIRE - 080/799.930

Présidente du CPAS :

Josiane MELCHIOR-WARLAND Seniors, intergénérationnel et les homes Gsm: 0497/72 53.35

Secrét. RSI: Jean MAUS - 080/799.662

Secrét.: Isabelle MARTIN - 080/799.736

Directeur Général : Bernard MEYS

e-mail: bernard mevs@malmedv.be **Secrét.** Fabienne LEJOLY – 080/799.618

www.**malmedy**.be